

N° : DP 20/7

DECISION DU PRESIDENT

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA PROPRIETE BATIE CADASTREE AZ 195-264 SISE PLACE DE LA LIBERATION A CARQUEIRANNE

Le Président de la Métropole

VU le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération n° 14/04/5 du 14 avril 2014 portant délégations au Président de TPM d'exercer les droits de préemption urbain que la Communauté d'Agglomération en soit titulaire ou délégataire,

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 31 octobre 2019 en Mairie de Carqueiranne, concernant la vente par adjudication par l'Administration des Domaines de la propriété bâtie, appartenant à Monsieur IVALDI Vincent, située à Carqueiranne, Place de la Libération et cadastrée AZ 195 et 264,

VU l'audience de vente aux enchères en date du 12 décembre 2019 fixant le montant de la mise à prix à 16 000 € avec faculté de baisse du 1/4,

VU que le garage a été adjugé moyennant le prix de 22 000 € à Madame BOLLE née MIRO Héloïse,

VU que dans le cadre du dispositif en vigueur de consultation des Domaines, la valeur vénale estimée de cette acquisition par exercice du droit de préemption est inférieure au seuil de saisine réglementaire concernant les administrations publiques,

CONSIDERANT que la Métropole TPM est, depuis sa création le 1^{er} janvier 2018, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et, à ce titre, titulaire du droit de préemption urbain,

CONSIDERANT que la Métropole exerce de plein droit, conformément à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

CONSIDERANT qu'il est opportun pour TPM d'acquérir cette propriété pour les besoins immobiliers de TPM et défini en collaboration avec la Ville de Carqueiranne,

CONSIDERANT que cette acquisition se place en effet dans le cadre de la création de locaux professionnels pouvant accueillir le stockage du matériel nécessaire à l'entretien de la voirie, à la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics et à la gestion des services d'intérêt collectif,

CONSIDERANT que la substitution par la Métropole à l'acquéreur ne peut intervenir qu'au prix de la dernière enchère ou de la surenchère,

CONSIDERANT qu'aucune surenchère n'est intervenue dans le délai des dix jours qui suivent l'adjudication, soit le 22 décembre 2019, la vente est considérée définitive,

DECIDE

ARTICLE 1

D'EXERCER le droit de préemption urbain pour l'acquisition de la propriété bâtie décrite dans la déclaration d'intention d'aliéner précitée, pour un prix de 22 000 € (vingt-deux mille euros) conforme à l'adjudication en date du 12 décembre 2019.

ARTICLE 2

DE SE SUBSTITUER à l'adjudicataire, Madame BOLLE née MIRO Héloïse, le 18 Août 1981 à Toulon et demeurant 39, Rue de Bellevue au Pradet.

ARTICLE 3

DE RAPPELER que les destinataires de la présente décision peuvent saisir le Tribunal Administratif de Toulon d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la présente décision.

Qu'ils peuvent également saisir l'autorité compétente signataire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant sa réponse étant précisé qu'au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité signataire vaut rejet implicite.

ARTICLE 4

DE DIRE que la dépense en résultant, soit un montant global de 22 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits à l'opération n° 60001 au budget principal 2020 (et suivants) de la Métropole TPM.

ARTICLE 5

DE CHARGER Madame le Directeur Général des Services de la Métropole Toulon Provence Méditerranée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée :

- Au mandataire,
- Au Greffe du Jex Immobilier,
- A la Ville de Carqueiranne.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **07 JAN. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



(Adm° Dommanes (Valdi))



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

cerfa
N° 10072*02

Ministère chargé de l'urbanisme

(Article A 213.1 du Code de l'urbanisme)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)

- Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
- Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L.212-1- et suivants du Code de l'urbanisme (3))
- Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles de départements (articles L. 142-1- et suivants du Code de l'urbanisme(4))
- Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
- Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)



Demande d'acquisition d'un bien (1)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Numéro d'enregistrement

Prix moyen au m²

31/10/2019

JA 083 014 00298

A. Propriétaire(s)

Personne physique

Nom, prénom VALDI Vincent (décédé le 1er DECEMBRE 2008)

Profession (facultatif) (5)

Personne morale

Dénomination

Forme juridique

Nom, prénom du représentant

Adresse ou siège social (6)

N° voie 1360 Extension Route des 3 Pins Type de voie

Nom de voie Lieu-dit ou boîte postale

Code postal 83320 Localité CARQUEIRANNE

Si le bien est en indivision, indiquer le(s) nom(s) de l'(des) autres co-indivisaires et sa (leur) quote-part (7):

B. Situation du bien (8)

Adresse précise du bien

N° voie 5270 Extension Place de la Libération Type de voie

Nom de voie Lieu-dit ou boîte postale La Crotade

Code postal 83320 Localité CARQUEIRANNE

Superficie totale du bien

Références cadastrales de la ou les parcelles

Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Superficie totale
AZ	195		714 m²
AZ	264		13 m²

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) OUI NON

C. Désignation du bien

Immeuble Non bâti Bâti sur terrain propre Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer nom et adresse du propriétaire

Occupation du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes
Carrières	Eaux cadastrées	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Bâtiments vendus en totalité (9)

Surface construite au sol (m²)

Surface utile ou habitable (m²)

Nombre de Niveaux :

Appartements :

Autres locaux :

Vente en lot de volumes

Locaux dans un bâtiment en copropriété (10)

N° du lot	Bâtiment	Etage	Quote-part des parties communes	Nature et surface utile ou habitable	Le bâtiment est achevé depuis :	Plus de 10 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
						Moins de 10 ans	<input type="checkbox"/>
15		soussol	35/1.000è	15 m ² garage	Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis :	Plus de 10 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
						Moins de 10 ans	<input type="checkbox"/>

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :

Droits sociaux (1:1)

Désignation de la société :

Désignation des droits :

Nature

Nombre

Numéro des parts

D. Usage et occupation (12)

Usage

habitation professionnel mixte commercial agricole autre (préciser) GARAGE

Occupation

par le(s) propriétaire(s) par un (des) locataire(s) sans occupant autre (préciser)

Le cas échéant, joindre un état locatif

E. Droits réels ou personnels

Grevant les biens OUI NON

Préciser la nature : HYPOTHEQUES

Indiquer si rente viagère antérieure

F. Modalités de la cession

1 - Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (en lettres et en chiffres)

Dont éventuellement inclus :

Mobilier

Cheptel

Récoltes

Autres

Si vente indissociable d'autres biens

Adresse précise du bien

(description à porter en annexe) :

Modalités de paiement :

comptant à la signature de l'acte authentique à terme (préciser) :

Si commission, montant :

TTC HT Bénéficiaire : acquéreur vendeur

Paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'alléation :

Évaluation de la contrepartie

Rente viagère

Montant annuel

Montant comptant

Bénéficiaire(s) de la rente

Droit d'usage et d'habitation (à préciser)

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit

Vente de la nue-propriété (à préciser)

Échange

Désignation des biens reçus en échange

Montant de la soulte le cas échéant

Propriétaires contre-échangistes

Apport en société

Bénéficiaire _____ Estimation du bien apporté _____

Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire

Estimation du terrain _____ Estimation des locaux à remettre _____

Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession

2 - Adjudication (13)

Volontaire Rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date et lieu de l'adjudication 12/12/19 à 15 H Montant de la mise à prix 16.000 € avec baisse du 1/4

G. Les soussignés déclarent : au TGI de Toulon Palais de Justice Place Gabriel Peri 83000 Toulon

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1

Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquiescer les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués (14)

A (ont) recherché un acquiesceur disposé à acquiescer les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués

Nom, prénom de l'acquiesceur (15) _____

Profession (facultatif) _____

Adresse

N° voie _____ Extension _____ Type de voie _____
Nom de voie _____ Lieu-dit ou boîte postale _____
Code postal _____ Localité _____

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquiesceur (facultatif) (16)

Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique A-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant a(ux) propriétaire(s) nommé(s) en A

A TOULON Le 29/10/2019

Signature et cachet

Laurent COUTELIER
François COUTELIER
Lauriane COUTELIER
Jerôme COUTELIER
AVOCATS ASSOCIES

Le Cygne IV - 155, Av F. Roosevelt
83000 TOULON

Tél: 04 94 46 92 30 - Fax: 04 94 42 24 33
cabinet@couteieravocats.fr

H. Rubrique à remplir si le signataire n'est pas le propriétaire (17) :

Nom, prénom Maître François COUTELIER

Qualité AVOCAT

Adresse

N° voie _____ Extension _____ Type de voie Le CYGNE 4
Nom de voie 155 Avenue Franklin Roosevelt Lieu-dit ou boîte postale _____
Code postal 83000 Localité TOULON

I. Notification des décisions du titulaire du droit de préemption :

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées :

A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionné(s) à la rubrique A

A l'adresse du mandataire mentionnée à la rubrique H, adresse où le(s) propriétaire(s) a (ont) fait élection de domicile

J. Observations

K. Cadre réservé au titulaire du droit de préemption :

Département :
VAR

Commune :
CARQUEIRANNE

Section : AZ
Feuille : 000 AZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/11/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

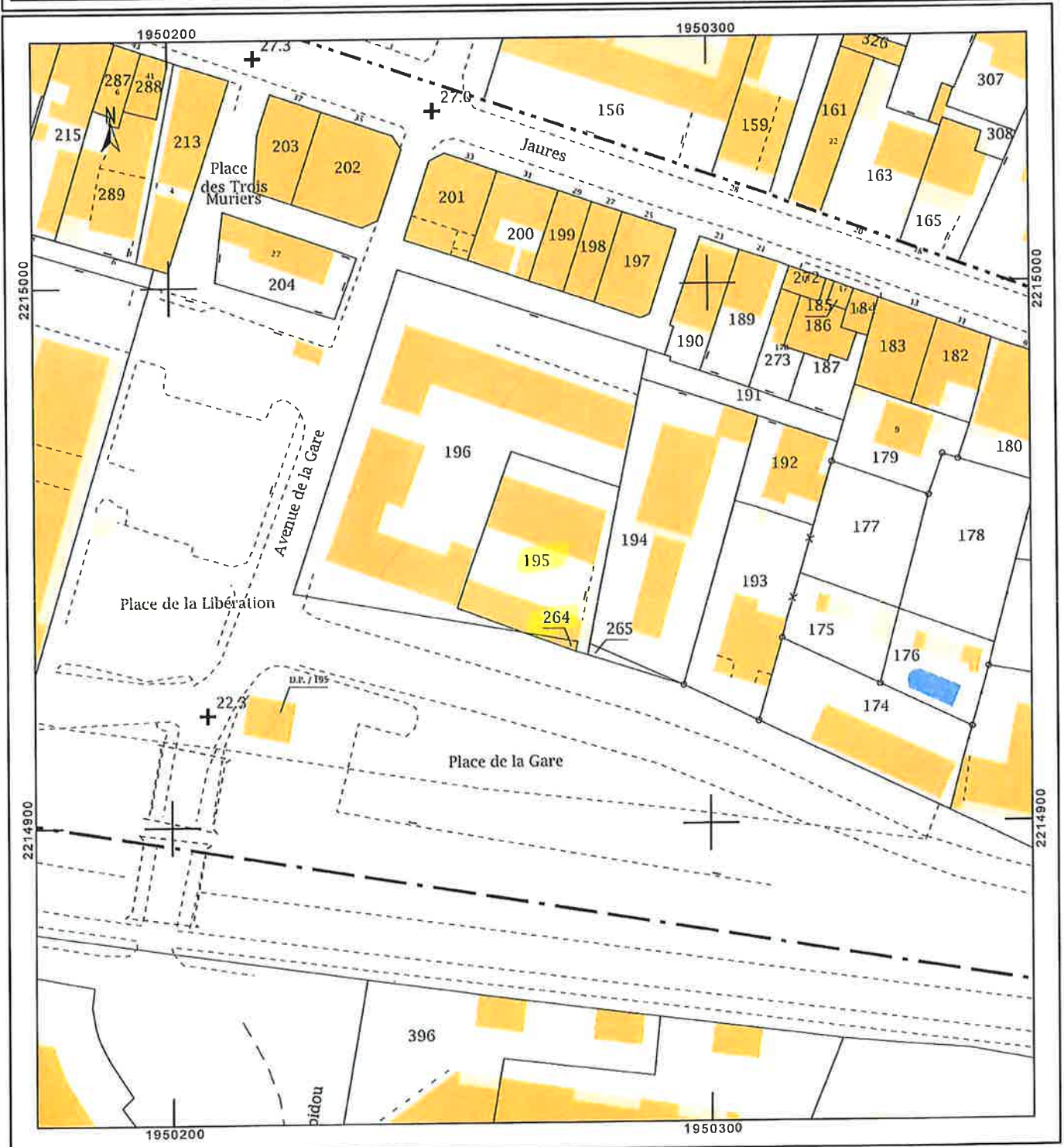
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 -fax
cdlf.toulon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



L & F

COUTELIER

Adresse

155 Avenue Roosevelt
Le Cygne IV
83000 TOULON

Tel

04 94 46 92 30

Fax

04 94 42 24 23

E-Mail

cabinet@coutelieravocats.fr

Avocats Associés

Laurent COUTELIER
Ancien Bâtonnier

laurencoutelier@coutelieravocats.fr
Avocat au Barreau de Toulon

François COUTELIER
Ancien Bâtonnier

francoiscoutelier@coutelieravocats.fr
Avocat au Barreau de Toulon

Lauriane COUTELIER

DEA Droit des Affaires
Avocat au Barreau de Toulon

Jérôme COUTELIER-TAFANI

DEA Droit des Affaires
Master ESCP
Droit et Management International
Avocat au Barreau de Draguignan

Avocats

Camille TAFANI

Master 2
Droit de la propriété intellectuelle
et nouvelles technologies
DJCE
Avocat au Barreau de Toulon

Séverine PENE

DEA Droit Privé
Avocat au Barreau de Toulon

Brigitte CARENA

Avocat Salarié

Jacqueline MAROLLEAU

DESS Droit Social
Avocat au Barreau de Toulon

Membre d'une association agréée

Paiement CB accepté

TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
VALÉRIE PAECHT
Hôtel de la Métropole
107 Boulevard Henri Fabre
83041 TOULON CEDEX 9

Toulon, le 12 décembre 2019

ENVOI PAR MAIL : asmaillet@metropletpm.fr

Aff ADMINISTRATION DES DOMAINES/IVALDI
Nos réf. : 1700034 - FRC/BC/BC

Vos Réf. : Service Action Foncière
Anne-Sophie MAILLET-FEBBRAIO
VP/CW/CH/JCC/AS/19/N° 0654

Monsieur Le Directeur,

Je vous informe qu'à l'audience de ce jour le garage a été adjudgé moyennant le prix de **22.000 €** à Madame BOLLE née MIRO Héloïse Anne-Fleur le 18 AOUT 1981 à TOULON (Var) demeurant à LE PRADET (Var) 39 A Rue de Bellevue.

Un délai de 10 JOURS est prévu pour permettre à toute personne de faire une surenchère du dixième.

Passé le délai de DIX JOURS, à défaut de surenchère, la vente est définitive.

Je vous en avise à toutes fins et vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, à l'expression de mes sentiments distingués.

François COUTELIER